

Le chômage au Canada

Jeannine McNeil

Volume 48, Number 3, October–December 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1003788ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1003788ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

McNeil, J. (1972). Le chômage au Canada. *L'Actualité économique*, 48(3), 536–539. <https://doi.org/10.7202/1003788ar>

Commentaires

Le chômage au Canada Les données récentes sur la situation du chômage au Canada publiées par Statistique Canada semblent confirmer que l'année 1972 n'est pas plus satisfaisante de ce point de vue que l'année 1971. Il y a certes des signes d'un plafonnement du taux de chômage national mais à un niveau qui est l'un des plus élevés des années d'après-guerre et le plus élevé depuis 10 ans. Ce qui étonne et ne manque pas d'apparaître très paradoxal, c'est que l'économie canadienne ne semble pas capable, malgré des signes d'une reprise assez vigoureuse depuis deux ans, de créer suffisamment d'emplois non seulement pour résorber le chômage existant mais encore pour absorber l'accroissement annuel des effectifs de main-d'œuvre. En fait, c'est à la fois un problème d'insuffisance de la demande de travail et un problème d'excès de l'offre de main-d'œuvre. Certes, le chômage élevé des 3 dernières années a une origine conjoncturelle du côté de la demande de travail. Mais le ralentissement de la croissance de la demande par rapport aux années 1962-1966 ne peut expliquer à lui seul le phénomène ; il est nécessaire de tenir compte de la croissance rapide de la population active et de l'évolution de la structure de l'offre de travail.

Le tableau 1 résume l'évolution de l'offre et de la demande sur le marché du travail depuis 1961. Son analyse appelle les commentaires suivants.

A) Du côté de la production et de l'emploi, on doit distinguer deux périodes.

La période 1962-1966 se caractérise par une croissance très rapide du produit intérieur en volume (de l'ordre de 6.6 p.c. en

moyenne par année) cependant que l'emploi progressait à un rythme moyen d'environ 3.4 p.c. par année. Cette expansion rapide de la production et de l'emploi a permis alors une baisse sensible du chômage qui est passé de 7.1 p.c. en 1961 à 3.6 p.c. en 1966 ; elle a déclenché toutefois un processus inflationniste qu'on allait tenter de maîtriser dans les années subséquentes (de 1967 à 1970) par des efforts de ralentissement de la croissance de la production.

Au cours de la période 1967-1972, on assiste à une expansion plus lente du produit intérieur réel (environ 4 p.c. par année en moyenne) et de l'emploi (environ 2.5 p.c. par année en moyenne). Il faut noter que ces moyennes subissent le poids de la quasi-stagnation survenue en 1970, point culminant de la lutte anti-inflationniste ; pour le reste de la période, on peut donc affirmer que la croissance de l'économie canadienne a été certes plus lente mais néanmoins assez vigoureuse. Pourtant, le chômage n'a cessé d'augmenter atteignant depuis 1970 des niveaux égaux ou supérieurs à 6 p.c. de la population active.

Tableau 1**Évolution de l'offre et de la demande de travail depuis 1961**

Année	Main-d'œuvre	Emploi	Indice du produit intérieur réel	Taux de chômage
	(variations en p.c. par rapport à l'année précédente)			
1961	1.7	1.5	2.0	7.1
1962	1.4	2.8	6.9	5.9
1963	2.0	2.4	5.4	5.5
1964	2.7	3.7	6.8	4.7
1965	3.0	3.8	7.1	3.9
1966	3.9	4.2	7.0	3.6
1967	3.7	3.2	3.2	4.1
1968	2.9	2.1	5.2	4.8
1969	3.1	3.2	4.9	4.7
1970	2.6	1.3	2.4	5.9
1971	3.1	2.5	4.5	6.4
1972 ¹	2.9	3.0	n.d.	6.3

1. Pourcentage calculé à partir de la moyenne des dix premiers mois de l'année.

SOURCE : *Compte rendu de la situation économique*, ministère des Finances, Ottawa, 1972.

L'explication complémentaire se situe donc du côté de l'offre de main-d'œuvre.

B) *Deux phénomènes marquent l'évolution de l'offre de travail au cours de la période 1961-1972.*

Le premier est l'arrivée sur le marché du travail des personnes nées dans la période de forte natalité des années d'après-guerre, ce qui a eu pour effets d'accélérer la croissance de l'offre et de rajeunir considérablement le stock de main-d'œuvre disponible. Depuis 1962, en effet, l'offre de travail dans la catégorie 14 à 24 ans a augmenté à un taux annuel moyen d'environ 4.5 p.c.

Le second est l'accroissement rapide de la main-d'œuvre féminine. En effet, le taux de participation des femmes croît constamment d'année en année, depuis au moins 20 ans. Au cours de la décennie 1961-1971, le taux de participation des femmes âgées de 25 ans et plus a augmenté de plus du $\frac{1}{3}$, ce qui, combiné à l'accroissement naturel de la population féminine, donne un accroissement de l'ordre de 4.8 p.c. par année en moyenne pour cette catégorie de la population active.

Ces deux phénomènes font que la croissance annuelle des effectifs totaux de main-d'œuvre qui était de l'ordre de 2.2 p.c. dans les années 1950, se fait actuellement à un rythme voisin de 3 p.c. par année, après un sommet de 4 p.c. en 1966-1967.

Les changements survenus dans la composition de la main-d'œuvre se reflètent naturellement sur la structure du chômage.

Les travailleurs âgés de 14 à 24 ans ont toujours été plus durement touchés par le chômage que les autres groupes et leur situation se détériore. En 1971, 46.4 p.c. des chômeurs se retrouvent dans cette catégorie par comparaison à 33 p.c. en 1961.

Les femmes âgées de 25 ans et plus, bien qu'ayant un taux de chômage inférieur à la moyenne des travailleurs, représentent en 1971 plus de 10 p.c. des chômeurs par comparaison à 6 p.c. dix ans auparavant.

Bref, 60 p.c. des chômeurs actuels sont des jeunes de moins de 24 ans ou des femmes âgées de 25 ans et plus, alors qu'ils représentent moins de la moitié de la population active.

Ces comparaisons des tendances de l'offre et de la demande de travail indiquent bien que le chômage élevé constaté au cours des

deux dernières années ne résulte pas d'une faiblesse fondamentale de l'économie, il résulte plutôt d'un choix implicite de la politique économique à moyen terme. Car, compte tenu du taux de croissance de la population active, le retour à un taux de chômage voisin de 4 p.c. exigerait une politique de croissance forte pour les prochaines années, ce qui ne serait pas compatible avec l'objectif de contrôle de l'inflation que s'est donné le gouvernement central. Ce qui s'est passé, au contraire, c'est que les moyens de lutte contre l'inflation utilisés depuis 1968 ont limité les créations d'emploi pendant les périodes d'expansion à l'accroissement des effectifs. Comme résultat, le chômage est devenu, en pratique, rigide à la baisse.

Une question plus fondamentale doit alors être posée : étant donné les coûts sociaux d'un chômage élevé et prolongé, le contrôle de la croissance est-il un moyen efficace de lutte contre l'inflation ? Ne crée-t-il pas des coûts sociaux plus élevés que les gains anticipés à moyen terme d'une maîtrise, toujours aléatoire, de l'inflation ? Ainsi, dans la mesure où le processus inflationniste est lié au rôle des anticipations dans le comportement des agents économiques, des mesures de contrôle direct sur les prix et les salaires pourraient se révéler à la fois plus efficaces techniquement et moins coûteuses socialement. De plus, les mesures de compensation des groupes de personnes défavorisées à court terme par l'inflation auraient toutes les chances d'être moins onéreuses que la nouvelle loi d'assurance-chômage.

Jeannine McNEIL